COMMISSION NATIONALE DES DROITS HUMAINS

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

MESSAGE N° 2025-003

Message de la Commission nationale des droits humains à l'occasion de la journée internationale Nelson Mandela

En ce jour 18 juillet 2025 où l'humanité toute entière célèbre Nelson Mandela, figure emblématique de la lutte pour la dignité, la liberté et la justice, la Commission nationale des droits humains (CNDH) rend hommage à l'homme et au combat qu'il incarne.

La CNDH salue, à cet effet, la résolution A/RES/64/13 adoptée le 10 novembre 2009 par l'Assemblée générale des Nations Unies, reconnaissant « *les valeurs de Nelson Mandela et son dévouement au service de l'humanité, en tant qu'humanitaire, dans les domaines de la résolution des conflits, des relations raciales, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la réconciliation, de l'égalité des sexes et des droits des enfants et d'autres groupes vulnérables, ainsi que de l'amélioration des conditions de vie des communautés pauvres et sous-développées* ».

Dans un contexte de reconquête du territoire par les Forces armées nationales (FAN), les Forces de sécurité intérieure (FSI) et les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), les valeurs incarnées par Nelson Mandela nous invitent à fédérer nos énergies pour résister face aux attaques terroristes et à œuvrer pour restaurer la dignité de toutes les personnes vivant au Burkina Faso. Nelson Mandela nous rappelle que cette lutte contre le terrorisme doit se faire dans le respect strict des droits fondamentaux et que la justice doit régner sur les inégalités. La CNDH invite l'ensemble des populations à incarner et à méditer en ce jour sur les valeurs fondamentales que Nelson Mandela lègue à toute l'humanité. Ces valeurs sont notamment la dignité humaine, la réconciliation, l'humilité, la domination du pardon sincère sur la haine.

À l'image de Nelson Mandela, la CNDH rappelle que la protection des droits humains et les défis sécuritaires ne sont pas contradictoires, mais demeurent profondément complémentaires dans la mesure où la sécurité est un droit de l'homme. En poursuivant leur mission avec professionnalisme, les FAN, FSI et VDP favorisent non seulement le retour des personnes déplacées internes dans leurs localités d'origine mais aussi, la reprise de la vie scolaire, économique et sociale dans les zones libérées.

Dans le sillage du thème de cette Journée Mandela 2025, « ***C'est encore entre nos mains de combattre la pauvreté et l'inégalité*** », la CNDH souligne que la lutte contre l'insécurité est aussi un levier de justice sociale. La stabilité du pays est un préalable à la réduction des inégalités, à la résorption de la pauvreté et à l'émergence de conditions de vie décentes pour toutes les couches de la population. ./.

Comme le recommande l'esprit Mandela, la CNDH invite toute personne vivant au Burkina Faso à consacrer au moins 67 minutes d'actions de solidarité, symbolisant les 67 années de lutte de Nelson Mandela pour la justice sociale. Ces actions, même modestes, contribueront à bâtir une société fondée sur la dignité, la paix et l'égalité. La CNDH invite les autorités à mettre davantage l'accent sur les initiatives axées sur la réinsertion sociale des détenus et l'amélioration de leurs conditions carcérales.

Fait à Ouagadougou, le 18 juillet 2025

Pour la Commission,

La Présidente

Commission Nationale des Droits Humains
C.N.D.H
La Présidente
Burkina Faso

Gonta Alida Henriette DA